



Plan d'actions en matière de sécurité routière SAVE - Gembloux

Ce plan cohérent vise à donner à la commune un nouveau souffle pour agir en faveur de la sécurité sur ses routes. Sa finalité repose sur la volonté de PEVR d'implémenter une « culture de la sécurité » dans la commune, culture selon laquelle chaque décision à l'avenir sera prise en tenant compte de la sécurité routière.

La commune s'engage à remplir le plus grand nombre possible d'objectifs de la charte au moyen d'actions concrètes, en lien avec l'analyse des accidents dans la commune. Ces actions peuvent être des initiatives nouvelles mais peuvent également être une amélioration ou une réactivation d'actions déjà existantes.

Objectif 1 : réaliser un diagnostic de la sécurité routière

1. Une analyse des zones à risque sur le territoire de Gembloux

En 2012, la police locale de Gembloux a fait une analyse des zones à risque (endroits où plusieurs accidents se sont produits) sur le territoire. Les causes des accidents ont également été analysées.

Dans les mois qui viennent, durant l'exécution du plan d'actions SAVE, la ville de Gembloux va se concentrer sur les chiffres et données de cette analyse réalisée par la police locale afin d'envisager ce qui peut être mis en œuvre pour améliorer ces points dangereux et éviter des accidents dans le futur.

Ce qui est déjà mis en évidence, c'est que la plupart des accidents se produisent davantage sur les routes régionales que sur les routes locales. La ville de Gembloux doit trouver une manière d'encourager la Région wallonne à améliorer les axes régionaux. Un autre constat révèle que la plupart des accidents sont liés à des erreurs humaines plutôt qu'à des problèmes d'infrastructure. Il n'empêche que la réflexion peut porter sur la manière de prévenir et d'éviter ces erreurs humaines (aménagement visant à empêcher les demi-tours dangereux par exemple).

Une telle analyse intensive des points dangereux doit devenir un réflexe dans la commune et être réalisée chaque année.



Objectif 2 : veiller à prendre en compte, dans la mesure du possible, l'ordre de priorité suivant : les piétons, les cyclistes, les transports en commun et le transport privé

2. Intégrer le principe de priorité dans les décisions prises au sein de la commune

Une évaluation rétrospective sera effectuée sur tous les nouveaux travaux d'infrastructure prévus pour 2013 : auront-ils respecté le principe de priorité ?

La ville de Gembloux a choisi quelques projets pour lesquels elle annoncera explicitement qu'ils seront réalisés en suivant, dans la mesure du possible, le principe de priorité :

- La rue d'Aische-en-Refail (voirie Région wallonne);
- Une liaison protégée entre Gembloux et Lonzée ;
- Rue Buisson Saint-Guibert (sentier séparé) ;
- Rue de la Marcelle (finalisation) ;
- Rue Flandre Dunkerke 40 ;
- Aménagement de la liaison Grand-Leez Gembloux (plan cyclable, finalisation) ;
- Aménagement de différents abris bus ;
- Aménagement divers dans le cadre d'un marché stock de dispositifs de sécurité : la ville de Gembloux a prévu dans le budget 2013 une enveloppe de 150.000 € pour divers dispositifs de sécurité routière (dos d'âne, coussins berlinois, chicanes,...), sans déterminer l'affectation au préalable.

Après l'exécution des travaux, l'application du principe de priorité sera vérifiée, ce qui permettra d'établir une liste des « endroits SAVE ».

Objectif 3 : adapter la politique de la mobilité aux enfants et aux jeunes

3. Placement d'abris et range-vélos dans les écoles

Bien que toutes les écoles possèdent au minimum un range-vélos, il convient de permettre aux jeunes cyclistes de disposer d'un lieu dans l'enceinte même de leur école où ils peuvent attacher leur vélo dans de bonnes conditions. La ville de Gembloux, dans le cadre du projet Wallonie Cyclable, a fixé un budget pour l'installation d'abris et de range-vélos au sein des écoles.



Objectif 4 : garantir un niveau de contrôle élevé et ciblé

4. Garder un niveau de contrôle élevé

La police locale n'effectue plus les contrôles comme auparavant. L'attention se porte davantage sur des petits contrôles à différents endroits plutôt que sur de grands contrôles à des endroits précis. Par ailleurs, l'accent n'est plus mis uniquement sur les risques d'accident du week-end. Des contrôles sont effectués en collaboration avec les zones voisines. Les statistiques de ces contrôles seront collectées et analysées.

5. Installation d'un radar fixe préventif

La ville de Gembloux a prévu un budget de 30.000 € pour l'installation d'un radar fixe préventif qui permettra de collecter des informations et des statistiques qui pourront être utilisées et analysées.

Objectif 5 : assurer un rôle d'exemple en tant que ville/commune et en tant que responsables politiques

6. Stimuler activement le choix durable de moyens de transport pour les déplacements domicile - lieu de travail des employés : Bike Coaching

Dans la commune et la zone de police, de plus en plus d'employés se déplacent à vélo. Par conséquent, lors du développement de la nouvelle maison communale (début des travaux prévue en 2013), des douches et des vestiaires seront installés pour les employés qui viennent travailler à vélo.

De plus, de nouveaux abris à vélos seront mis en place sur tout le territoire de Gembloux (voir aussi point 3).

La ville de Gembloux va entamer une action « **Bike Coaching** » pour les employés de la ville et de la faculté universitaire. Le projet, en collaboration avec Pro Vélo, permet aux employés non-cyclistes de tester, dans les meilleures conditions, le vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail.



Objectif 6 : mener une politique active de sensibilisation et d'éducation

7. Nouvelles actions de sensibilisation

La police a engagé un nouvel inspecteur en charge de la sensibilisation et de l'éducation. Il peut par exemple jouer un rôle dans les écoles en conscientisant les élèves sur l'importance et la nécessité du port de la ceinture de sécurité. D'autres idées doivent encore être développées.

En 2013, deux actions de sensibilisation seront également réalisées. La première concerne le port de la ceinture, visant autant les jeunes que les adultes.

Et la deuxième menée dans le cadre du projet Wallonie Cyclable, aura pour objectif de sensibiliser les étudiants et les jeunes élèves à l'utilisation systématique des éclairages sur leur vélo lorsqu'il fait noir.

8. Education des élèves

Le nouvel inspecteur pour la sensibilisation et l'éducation va également assurer des cours sur le code de la route aux élèves et leur apprendre comment ils doivent se comporter en rue.

Les journées « Les clés de la sécurité Routière » de sensibilisation en faveur des élèves de rhéto de l'entité gembloutoise seront poursuivies. Dans ce cadre afin de rendre l'action plus concrète la ville s'efforcera d'obtenir la voiture tonneau.

Une action « rang à vélo » et « rang à pied » de ramassage scolaire des élèves qui souhaitent faire le déplacement domicile-école sera lancé à Lonzée. Cette action sera suivie avec attention afin d'en tirer les enseignements.

Dans le cadre de l'action « Place aux enfants », une activité « Velocity » sera organisée et visera à faire découvrir Gembloux à vélo aux enfants en toute sécurité.

Dans le cadre de la gestion d'une nouvelle salle pour les jeunes à construire à Gembloux, une réflexion sera menée sur la manière d'organiser des soirées dans lesquelles la sécurité routière est prise en compte.



Objectif 7 : améliorer l'accueil des victimes de la route

9. Collaboration entre deux zones de police

Il existe une grande collaboration entre la zone de police Orneau-Mehaigne (Gembloux, Eghezée et La Bruyère) et la zone de police des Arches (Andenne, Assesse, Fernelmont, Gesves et Ohey). À partir de 2013, elles assureront une permanence en termes d'assistance sociale pour l'aide aux victimes. Les deux zones se partageront cette permanence à tour de rôle. À la fin de l'année cette collaboration sera évaluée et ajustée si nécessaire.

10. Infos police

La zone de police Orneau-Mehaigne est disposée à organiser une séance d'information au sujet de l'annonce de la mauvaise nouvelle et de la prise en charge des familles directement après ou dans les jours qui suivent l'accident. Les membres de PEVR donnent ses informations pour soutenir l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des familles de victimes de la route par les professionnels qui entrent en contact avec celles-ci.